



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil* ;
Françoise Schepmans, Amet Gjanaj, Saliha Raiss, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Michel Eylenbosch, Dirk De Block, Tania Dekens,
Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Mohammed EL BOUZIDI, Luc
Vancauwenberge, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Théophile Emile Taelmans, Didier Fabien
Willy Milis, Abdallah Kanfaoui, Rachid Ben Salah, Taoufik Hamzaoui, Patrick Bacart, Abdelkarim
Haouari, Maarten Bijmens, Mohammed Kalandar, Didier-Charles Van Merris, *Conseillers
communaux* ;
Nathalie Vandeput, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Abdellah Achaoui, *Échevin(e)* ;
Jamal Ikazban, Danielle Evraud, Leonidas Papadiz, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, Hind Addi,
Mohamed Daif, Mohamed Amine Akrouh, Joke Vandenbempt, Khadija Zamouri, Emre Sumlu,
Fatima Zahmidi, Marc Demeyer, Pascale Barret, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.11.24

#Objet : Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2025. #

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;
Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 260 ;
Vu sa délibération du 20 décembre 2023, arrêtant le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2024 ;
Considérant que l'objectif poursuivi par la présente taxe est de procurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener, ainsi que d'assurer son équilibre financier ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique :

Il sera perçu pour l'exercice 2025, au profit de la commune TROIS MILLE HUIT CENT NONANTE (3890) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Expédition de la présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

30 votants : 29 votes positifs, 1 vote négatif.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Nathalie Vandeput

La Présidente du Conseil,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 22 novembre 2024

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Nathalie Vandeput

Catherine Moureaux